



Conseil d'Administration du 27 septembre 2023

En visioconférence par Zoom

Présents : Marc BESNIER, Christophe BONNET, Raphaèle FORGEOT, Anne GENDREAU, Vincent HELIS, Virginie LAIDET, Andrea POPPELIER

Excusée : Anne-Laure NAVARETTE-HEINTZ

OUVERTURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION à 20h30

Rappel de l'ordre du jour :

- Formations effectuées et à venir
- Point intermédiaire sur la compta
- Aides financières que le COGEMS pourrait apporter aux internes qui présentent et leur MSU/directeur de thèse
- Intégration de nouveaux membres du CA – membre du DMG +/- modification des statuts
- Entrée-départ du CA à la prochaine AG
- Prochaine AG 2024
- Point sur le secrétariat du DMG : Mme BORDAGE et M. KITOYI
- Questions diverses

Formations effectuées et à venir

Christophe BONNET souligne que cette année a été assez compliquée au niveau des formations et notamment du S3 qu'il a organisé car il a fallu se battre pour avoir les attestations de l'ARS, la moitié des participants n'ont pas pu valider le S3 car ils n'étaient pas MSU de 3^{ème} cycle depuis plus d'un an. Anne-Laure NAVARETTE a rencontré les mêmes difficultés pour le S4 qu'elle a organisé en 2023.

Ceci dit, il y a une forte demande de médecins pour se former et devenir Maîtres de Stage.

Raphaèle FORGEOT a envoyé aux administrateurs la liste de toutes les formations proposées par le CNGE. Elle explique que pour devenir Maître de Stage, il existe désormais 2 formations SIAMS :

- SIAMS 2 sur 2 jours : équivalent de l'ancien S2 ; primo formation pour recevoir des externes
- SIAMS 3 sur 3 jours : équivalent de l'ancien S1.3 ; primo formation pour recevoir des internes

Il existe la possibilité de réaliser 2 SIAMS pour les néo-MSU. A ce jour, ce sont les seules formations que ces derniers pourront faire.

Pour les MSU formés avant le 31 décembre 2022, il existe encore quelques formations complémentaires qui pourraient être prises en charge encore en 2024 (sous réserve de nouveaux changements). La difficulté qui se présente est qu'il faut que le COGEMS ait la preuve « papier » que le MSU a été agréé avant le 31 décembre 2022 pour pouvoir accepter son inscription à l'une de ces formations complémentaires.

Toutes les formations de Tutorat sont désormais hors ANDPC. En 2023, c'est le COGEMS qui a pris en charge la formation Tutorat pour un total de 4 643,60€ (sauf si le CNGE décide de prendre cette formation en charge du fait qu'elle ait eu lieu en tout début d'année et que les nouvelles règles n'étaient pas encore claires).

Le P4 dure 2 jours. Une discussion s'engage sur la possibilité de réaliser cette formation dans les locaux de la faculté pour minimiser les frais. Si cette option est retenue, il faut que la formation ait lieu en semaine car les locaux de la faculté ne sont pas disponibles les week-ends. Dans tous les cas, il faudrait passer par le CNGE pour organiser un P4 car la formation leur appartient et il faut l'acheter pour pouvoir la réaliser.

Andrea POPPELIER explique qu'il existe une nouvelle fonction sur HelloAsso où il faut uploader un document pour valider son inscription à un évènement. Ainsi les MSU qui souhaitent participer à une formation pourraient déposer leur attestation d'agrément sur HelloAsso afin de pouvoir s'inscrire à la formation. Elodie ZAMBONI demande aux administrateurs présents si chacun d'entre eux sont en possession de leur agrément : la réponse est non. Les MSU devront donc en faire la demande à l'ARS. Il faudrait faire un mail à tous les MSU pour les prévenir qu'ils peuvent faire une demande de copie d'agrément à l'ARS.

Pour la fin de l'année, il reste une formation à venir : le SIAMS 2.

Pour 2024, Raphaèle FORGEOT a commencé à travailler sur le calendrier et a envoyé un mail à tous les organisateurs des dernières années. Il est donc prévu de réaliser :

- un SIAMS 2 (Vincent JEDAT ne pourra pas l'organiser en 2024 car il souhaite se former à l'expertise pour ce séminaire),
- un SIAMS 3,
- un S4 organisé par Régis AUDIER,
- un P4.

Un sondage va être réalisé auprès des MSU pour savoir quelles formations supplémentaires à la maîtrise de stage les intéressent (pédagogie de la formation et recherche). Raphaèle FORGEOT va faire la liste des formations proposées et Elodie ZAMBONI va préparer un sondage. Le calendrier des formations doit être validé avant le 19 octobre 2023, jour de la réunion à Paris au siège du CNGE.

Le collège prendrait donc ainsi en charge 2 formations en 2024.

Point intermédiaire sur la compta

Andrea POPPELIER explique qu'elle fait un point régulièrement avec le président et que la situation financière du COGEMS est confortable. D'autant plus qu'avec les taux d'intérêt qui ont monté, le COGEMS bénéficie de 3000€ d'intérêts.

Concernant les adhésions, la secrétaire annonce qu'il y a 182 adhérents à ce jour contre 98 en 2022.

Aides financières que le COGEMS pourrait apporter aux internes qui présentent et leur MSU/directeur de thèse

Vu la situation financière confortable du COGEMS, la trésorière propose que le COGEMS prenne en charge les frais d'inscription au congrès du CNGE pour les internes ou jeunes médecins qui vont présenter un travail au nom de la faculté de Poitiers. Si les administrateurs valident cette proposition, il faudra communiquer auprès du CRP et un lien HelloAsso sera envoyé aux étudiants ou jeunes médecins, après avoir eu la preuve qu'ils vont présenter quelque chose au congrès. Les administrateurs valident cette proposition en donnant une limite de 8 inscriptions prises en charge par le COGEMS.

Le COGEMS pourrait également prendre en charge les inscriptions des MSU qui sont directeurs de thèse et non-membre du DMG et qui accompagnent leur étudiant au congrès. Là encore, une limite de 8 inscriptions est définie par les administrateurs.

Une soirée conviviale est organisée avec les collègues de Bordeaux et de Limoges. Le reste des fonds du congrès de Bordeaux vont être utilisés lors de cette soirée. La trésorière propose de prendre en charge les 20€ restants pour les MSU.

Intégration de nouveaux membres au CA -membre du DMG+/- modification des statuts

Lors de la dernière Assemblée Générale, Bernard FRECHE a présenté sa candidature pour intégrer le conseil d'administration du COGEMS. S'est alors posée une nouvelle fois la question des statuts. Lors de la dernière Assemblée Générale Extraordinaire qui avait pour objet la modification des statuts, l'article 8 avait été modifié : la phrase « Tout adhérent à l'association, nommé par le Conseil National des Universités, ne peut avoir de voix décisionnelle au Conseil d'Administration » a été retirée dans le but de laisser des nommés siéger au Conseil d'Administration. Cependant, la phrase suivante « Une fois nommé, un membre du Conseil d'Administration perd sa qualité d'administrateur à l'Assemblée Générale la plus proche » n'a pas été retirée. Il est donc prévu que la prochaine Assemblée Générale soit une Assemblée Générale Extraordinaire afin de pouvoir modifier correctement cet article des statuts afin de pouvoir laisser la possibilité aux nommés de siéger au Conseil d'Administration du COGEMS. Afin de garder l'indépendance du COGEMS par rapport au DMG, il est proposé d'inscrire que le président ne soit pas un nommé et que le nombre total de nommés soit toujours minoritaire au sein du Conseil d'Administration. Si le président du COGEMS souhaite être nommé, il devra alors démissionner de sa fonction de président lors de la prochaine assemblée générale.

Les membres du conseil d'administration devront revenir vers Bernard FRECHE pour lui annoncer que sa candidature a permis de clarifier les statuts.

Entrée-départ du CA à la prochaine AG

Andrea POPPELIER annonce aux autres administrateurs qu'elle va arrêter d'être la trésorière du COGEMS lors de la prochaine Assemblée Générale. Elle ne souhaite pas se représenter au bureau du COGEMS et ne sait pas encore si elle souhaite rester une administratrice.

Avant ce départ, Andrea POPPELIER va préparer une fiche de poste pour le prochain trésorier avec les différentes tâches à accomplir avec un calendrier.

Concernant les adhésions, un test a été effectué avec Anne-Laure NAVARETTE pour mettre en place le prélèvement automatique. Maintenant que la solution est fonctionnelle, Andrea POPPELIER va faire un mail aux MSU pour leur annoncer qu'ils peuvent désormais régler leur adhésion de cette manière, sans craindre d'oublier de cotiser d'une année sur l'autre.

Raphaèle FORGEOT annonce qu'elle n'avait pas prévu d'être nommée aussi rapidement et qu'elle ne sait pas combien de temps va lui prendre ce nouveau poste. Pour le moment, elle pense rester au Conseil d'Administration du COGEMS.

Prochaine AG 2024

La prochaine Assemblée Générale sera donc Exceptionnelle pour modifier les statuts. La proposition de modification des statuts sera envoyée en amont. Suivra une Assemblée Générale Ordinaire.

La dernière Assemblée Générale devait avoir un DJ mais vu le nombre d'inscrits, ce dernier a été annulé. La question du lieu est donc posée pour qu'il y ait plus de monde. Christophe BONNET propose que le COGEMS organise une activité le même jour que l'assemblée générale afin d'attirer les MSU. Plusieurs propositions sont faites (Cognac, Saint Porchaire, Celles sur Belle) : chacune d'entre elles sera soumise à un devis afin de pouvoir délibérer lors du prochain Conseil d'Administration.

Concernant la date, le samedi 16 mars 2023 est retenu. Les Assemblées Générales auront lieu le matin, un repas sera proposé et une activité sera proposée l'après-midi. Cela laisserait la soirée libre aux MSU.

Point sur le secrétariat du DMG : Mme BORDAGE et M. KITOYI

Elodie ZAMBONI a échangé avec Mme BORDAGE il y a quelques jours car certains MSU pensaient que Mme BORDAGE avait pris sa retraite. Cette dernière a indiqué à la secrétaire du COGEMS qu'elle serait encore présente jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit jusqu'en juillet 2024. Ensuite, elle prendra sa retraite.

Mme BORDAGE a également souligné que les demandes d'attestation d'agrément se feraient désormais directement auprès de M. COCQUET de l'ARS. Elle a également dit que les agréments seraient désormais valables qu'une année. Elodie ZAMBONI va prendre contact avec M. COCQUET pour faire le point directement avec lui.

M. KITOYI s'occupe quant à lui des jurys et des listes des étudiants ainsi que des évaluations de stages des MSU.

Questions diverses

Elodie ZAMBONI annonce aux administrateurs qu'elle souhaite arrêter de faire le secrétariat du COGEMS car elle a désormais un poste de coordinatrice au sein d'une CPTS et le rythme est trop soutenu pour maintenir un travail de qualité. Elle ne donne pas de préavis au COGEMS, pour laisser le temps aux administrateurs de trouver quelqu'un pour prendre la suite, mais il lui semble raisonnable de faire une passation officielle lors de la prochaine Assemblée Générale.